Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 044-264400342-20261020-2026_10_64-DE

saint-herblain
La Ville

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 06 octobre 2026 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Simon BRUNEAU, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Élodie COUTURIER, Philippe BUTTAZZONI, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHÈZE, Jérôme SULIM, Patrick MOREAU, Évelyne ROHO

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Bertrand AFFILÉ, Gérald CRESPEL, Alexandra JACQUET, Isabelle LE SOMMER, Christian TALLIO

EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION:

Martine LE BAIL à Michelle DEQUIDT PICOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2026-10-64

OBJET : NOUVELLE DÉNOMINATION ET ADRESSE DE L'ACCUEIL DE JOUR

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 044-264400342-20261020-2026_10_64-DE

DÉLIBÉRATION 2026-10-64

OBJET : NOUVELLE DÉNOMINATION ET ADRESSE DE L'ACCUEIL DE JOUR

RAPPORTEUR : Myriam GANDOLPHE

L'Accueil de Jour est un établissement médico-social, autorisé depuis 2000 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département, qui accueille des personnes âgées de plus de 60 ans présentant des troubles cognitifs vivant encore à domicile.

L'Accueil de Jour est rattaché au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui en est l'organisme gestionnaire.

En février 2026, l'Accueil de Jour a intégré de nouveaux locaux pour améliorer les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail de l'équipe dédiée à l'accompagnement du public. A cette occasion, l'Accueil de Jour a également été renommé, après consultation des personnes accueillies, et des agents du service.

Il convient d'acter ces modifications afin de réaliser les démarches administratives nécessaires, notamment auprès du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS).

Nouvelle dénomination : Accueil de jour La Baraudière – remplace la dénomination « Accueil de jour Les Noëlles »

Nouvelle adresse : 47 ter avenue de la Baraudière – BP 50167 – 44 800 Saint-Herblain – remplace l'adresse précédente « 17 rue du Congo - BP 50167 – 44 800 Saint-Herblain »

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'adopter la nouvelle dénomination, et d'acter la nouvelle adresse de l'Accueil de Jour ;
- d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à réaliser toutes les formalités nécessaires liées à ce déménagement et cette nouvelle dénomination.

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

La secrétaire de séance

Delphine BERTHELOT

Le Vice-Président du CCAS

Simon BRUNEAU